

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Je soussigné

Nom / Prénom :

Adresse :

CP / VILLE :

PROPRIÉTAIRE FERMIER PRÉSIDENT d'ACCA, de SOCIÉTÉ de CHASSE COMMUNALE ou PRIVÉE

Déclare, pour réguler les prédateurs figurant sur la liste départementale des espèces classées ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) en vigueur et conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié.

PIÉGER

FAIRE PIÉGER

Motifs de la régulation

.....

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Dans les zones suivantes :

Par M. (Nom et Prénom du piégeur si ce n'est pas le déclarant) :

Piégeur agréé sous le N°d'agrément :

Les pièges utilisés appartiendront à (aux) catégorie(s) suivante(s) :

<input type="checkbox"/> cat. 1	<input type="checkbox"/> cat. 2	<input type="checkbox"/> cat. 3	<input type="checkbox"/> cat. 4
Boîtes à fauves, Cages à pies ou à corvidés	Pièges conibear, à œuf, à appâts, livre de messe	Collets à arrêtoir	Pièges à lacets, beslile, Goldwin Billard

Cette déclaration est valable 3 ans à compter de la date de visa par le maire de la commune de piégeage (Arrêté du 28 Juin 2016)

Fait à

le

Signature du déclarant

Visa du Maire de la commune

DÉCLARATION à ADRESSER à LA MAIRIE POUR VISA.

Celle-ci devant en conserver un exemplaire pour affichage en mairie et en remettre un exemplaire au déclarant (et au piégeur si ce n'est pas le déclarant) - cf. arrêté du 29 janvier 2007-Article 11.

